

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 10 DECEMBRE 2019 à 19 h 00**, sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

I./ ADMINISTRATION GENERALE

1. *Commission communales* – Désignation des membres des commissions communales

Le Conseil municipal désigne comme suit les nouveaux membres des commissions municipales en remplacement de Monsieur CHAUMIER et de Madame BADIOU démissionnaires :

- Commission affaires générales : Xavier VALETTE en qualité de suppléant
- Commission aménagement communal : Xavier VALETTE en qualité de suppléant
- Commission affaires socio-éducatives : Michel BEROLO en qualité de titulaire
- Commission Vie sportive, culturelle et loisirs : Nicolas PEYRARD en qualité de suppléant

2. *Comités consultatifs* – Désignation des membres des comités consultatifs

Le Conseil municipal désigne comme suit les nouveaux membres des comités consultatifs en remplacement de Monsieur CHAUMIER et de Madame BADIOU démissionnaires :

- Comité consultatif du fleurissement : Xavier VALETTE en qualité de suppléant
- Conseil Municipal des Enfants : Michel BEROLO en qualité de titulaire

3. *CCAS* – Election des délégués du Conseil municipal

Suite à la démission de Monsieur CHAUMIER de ses fonctions de conseiller, le Conseil municipal désigne l'issue d'un vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Mesdames et Messieurs ROUX, BARROU, VENGUD, LAURENT et BEROLO, pour siéger au Conseil d'administration du CCAS en tant que membres du Conseil Municipal,

4. *Comités consultatifs* – Modification comité consultatif fleurissement

Le Conseil municipal décide de modifier la composition du comité consultatif du Fleurissement en ajoutant la participation d'un membre extérieur : Madame Margot GIRAUD.

5. *Assemblée* – Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

Les conseillers municipaux approuvent la modification de l'article 2 du règlement intérieur du conseil municipal afin de préciser, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT : « Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des

délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée ».

6. **Budget communal 2019** – Examen d'une troisième décision modificative.

Le Conseil municipal approuve la troisième décision modificative du budget communal exercice 2019. L'équilibre de la section de fonctionnement est augmenté de 7 500 € et l'équilibre de la section d'investissement est inchangé.

7. **Budget communal 2019** – Financement du programme d'investissement : recours à l'emprunt bancaire au titre de l'exercice 2019 – annule et remplace la délibération 2019-86 du 8 octobre 2019.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant légal à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec la Banque Postale :

Capital emprunté :	700 000 €
Versement des fonds	au plus tard le 20/01/2020
Durée totale du prêt :	18 ans
Echéances :	mensuelles
Taux d'intérêt fixe :	0.89 %
Mode d'amortissement :	constant
Commission d'engagement :	0.10% du montant du contrat du prêt

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2019-86 du 8 octobre 2019.

8. **Budget communal 2019** – Attribution d'une subvention exceptionnelle à trois associations villardaises dans le cadre du 10^{ème} anniversaire du forum des associations.

Le Conseil municipal sera invité approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € au Centre Social de Villars pour les lauréats Messieurs Georjon et Riffard, et 100 € au Dojo de Villars pour la lauréate Mme Limousin dans le cadre d'un tirage au sort organisé à l'occasion des 10 ans du forum des associations.

9. **Budget communal 2019** – Remboursement exceptionnel de frais occasionnés lors du prêt du mini bus aux associations.

L'Assemblée approuve le remboursement de la somme de 24.00 Euros à Mr PROVERA Serge, pour des frais de dépannage sur le minibus de la Commune.

10. **Budget communal 2019** - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020.

Le Conseil municipal :

-Approuve les crédits affectés aux chapitres 20, 21, 23 et sur les opérations de la section d'investissement.

-Autorise le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget primitif 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits sur tous les programmes d'investissement 2019, et dans la mesure où les reports de crédits seraient insuffisants, les factures d'investissement qui viendraient à lui être présentées avant la date limite fixée pour l'adoption du budget primitif 2020, c'est à dire du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

11. **Budget communal 2020** – Demande de subventions au titre de la DETR 2020.

Le Conseil municipal sollicite la subvention DETR :

- au titre de l'opération de rénovation thermique sur le bâtiment abritant l'Ecole Elémentaire Jean Guitton.
- au titre d'un projet de rénovation énergétique sur le bâtiment du Centre Social de Villars.

12. **Tarifs communaux** – Fixation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil municipal approuve les propositions de tarifs au titre de l'année 2020.

13. **Budget annexe des Pompes funèbres** – Commercialisation des nouveaux caveaux.

Le Conseil municipal fixe les nouveaux tarifs de vente des caveaux dans le nouveau cimetière, à hauteur de 2 422.77 Euros HT pour un caveau de 2 places et 3 731.69 Euros HT pour un caveau de 4 places ; ces sommes étant encaissées sur le budget annexe des Pompes Funèbres.

14. **Ouverture des commerces le dimanche** – Mise en œuvre du nouveau dispositif règlementaire – Programmation et fixation du nombre de dimanches travaillés pour l'année 2020.

Le Conseil municipal fixe le nombre de dimanche autorisés au titre de l'année 2020 comme suit : ouverture dominicale concernant le commerce de détail de 10 dimanches au total en 2020 et autorise le Maire à prendre les arrêtés municipaux afférents et en résultant.

15. **Saint-Etienne Métropole** – Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de Saint-Etienne Métropole de 2012 à 2017 – Présentation et débat au Conseil municipal.

Le Conseil municipal dit que les observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion de Saint-Etienne Métropole de 2012 à 2017 ont été présentées et atteste que les éléments de la chambre régionale des comptes ont ensuite donner lieu à un débat.

16. **Saint-Etienne Métropole** - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2018

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2018 – de Saint-Etienne Métropole.

17. **Saint-Etienne Métropole** - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif 2018

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2018 – de Saint-Etienne Métropole.

18. **Personnel communal** – Modification du tableau des effectifs communaux.

En vue de renforcer le service public et dans le cadre de la promotion sociale des agents de la commune, le Conseil municipal approuve des modifications du tableau des effectifs communaux.

II./ INTERGENERATIONNEL

1. **Promeneurs du Net** – Attribution d'une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire au titre du dispositif « promeneurs du net » 2019.

La Caf de la Loire développe depuis janvier 2017 le projet « Promeneur du net ». L'objectif est de proposer une présence éducative bienveillante, à l'écoute des jeunes sur les différents réseaux sociaux. Pour poursuivre le développement de ce projet la Caf sollicite des contributions financières des collectivités et partenaires institutionnels (DDCS, Département).

Un promeneur du net est en activité sur la commune de Villars. A ce titre la Caf sollicite une contribution financière de 500 € auprès de la mairie de Villars pour soutenir cette démarche novatrice pour le public jeune.

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 500 € à la Caf de la Loire au titre du dispositif Promeneur du net – Exercice 2019.

III./ VIE SCOLAIRE ET JEUNESSE

1. **Personnel communal** – Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers au titre du dispositif job mairie

Le Conseil municipal autorise le recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers au titre du dispositif job mairie.

IV./ ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE COMMUNAL

1. **Syndicat Intercommunal des Energies du département de la Loire** – Approbation de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au groupement d'achat du SIEL pour les énergies électricité et gaz.

V./ URBANISME ET HABITAT

1. **Espace BEAUNIER** – Opération d'aménagement de la rue du Jeu de Boules – Versement d'un fonds de concours par la commune de Villars à Saint-Etienne Métropole.

Le montant de l'opération d'aménagement de voirie de la rue du Jeu de Boules est de 611 800 €TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Villars pour cette opération est fixé à 300 000 €TTC.

Le Conseil municipal approuve le versement à Saint Etienne Métropole de fonds de concours de voirie au titre des travaux de la rue du Jeu de Boules pour un montant total de 300 000 €.

2. **Espace Beaunier** – Mise en place de fonds de concours pour les travaux de déplacement du transformateur situé à l'angle de l'avenue de l'Industrie et la rue de l'Espoir

Le Conseil municipal approuve le montant des travaux de déplacement d'un transformateur de mise en valeur d'un passage piéton rue du Jeu de Boules, fixés à 77 331 € HT et fixe la participation prévisionnelle de la commune à 35 654 € HT à verser au SIEL.

VI./ TRAVAUX DE VOIRIE ET SECURITE ERP

1. **Voirie – Diverses opérations de voirie** – Versement d'un fonds de concours par la commune de Villars à Saint-Etienne Métropole

Le Conseil municipal approuve le versement à Saint Etienne Métropole des fonds de concours de voirie représentant un total de 140 000 euros pour la réalisation de travaux de voirie rue des Tilleuls, rue de l'Avenir, rue de Michard, rue de la Côte et rue de Bourgeat.

VII./ INFORMATIONS DU MAIRE

1/Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal est informé des derniers travaux du CME.

2/Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Le Maire

Jordan DA SILVA